



**Voies Navigables de France
InFO-Flash
Des Délégués Syndicaux Centraux**

La réunion mensuelle DG/DSC s'est tenue jeudi 5 avril 2018

QUE FAUT-IL EN RETENIR ?

Outre l'annonce de l'attribution du CIA de 370 euros pour les personnels de catégories C (cf.: notre communiqué du 05/04/18), le DG s'est exprimé sur les sujets suivants :

- SUR LE PROJET DE DÉCRET ITA : Compte-tenu du vote négatif unanime des organisations syndicales en CTU plénier, le DG est intervenu auprès du cabinet ministériel de M. HULOT pour demander que les indemnités de « service fait » soient réintégrées dans le texte. Le cabinet lui a répondu que cette question avait déjà été examinée en réunion interministérielle, et arbitrée négativement compte tenu des impacts que cette mesure pourrait avoir sur d'autres services. Il a ensuite indiqué qu'un travail de recensement des situations individuelles des agents impactés par le nouveau dispositif était en cours de réalisation en liaison avec les Directions Territoriales. Il a ajouté que **des mécanismes de « compensation »** étaient à l'étude, basés sur la mobilisation d'astreintes et d'heures supplémentaires qu'ils devront réaliser. **En clair :**

LES AGENTS DEVRONT TRAVAILLER PLUS POUR NE PAS PERDRE D'ARGENT ! LA RÉGRESSION SOCIALE EST EN MARCHÉ !

DANS CES CONDITIONS, IL NE S'AGIT PAS D'UNE RÉELLE COMPENSATION MAIS D'UN MARCHÉ DE DUPE !

Par ailleurs le DG a écarté la mise en place d'une commission sociale chargée d'examiner les impacts financiers des réorganisations sur les agents et de proposer de les compenser, en rappelant que, selon lui, le contexte ne s'y prêtait absolument pas, et renvoyant les situations les plus critiques aux commissions d'aides matérielles des CLAS.

- SUR LE DIALOGUE DE GESTION 2018 : Le DG a annoncé que le dialogue de gestion était terminé et qu'il venait de notifier aux DT leurs « effectifs plafonds », par macrograde. La Directrice de la DRHM a ajouté que cette notification en ETPT était globale, sans distinction entre emplois pérennes et CDD. **Force Ouvrière** est intervenu pour demander que les notifications ne prennent en compte que les effectifs permanents. **Force Ouvrière a également dénoncé** les premiers effets de ces notifications qui ont conduit dans certaines DT à des gels de postes, décidées avec une grande brutalité, sans aucune concertation et alors que des candidats s'étaient manifestés sur certains d'entre eux. Le DG a indiqué qu'il assumait les décisions difficiles qu'il avait été amené à prendre cette année en matière d'effectif, et qu'il n'avait d'autre choix que de mettre en œuvre les dispositions de la loi de finance qui impose à l'EPA-VNF une réduction d'effectif de 98 ETP pour 2018. Il ajoute que dans le cadre du COP qui sera négocié dans les mois à venir, la trajectoire de l'EPA-VNF en matière de réductions d'effectifs sera définie, ce qui permettra à l'établissement de disposer d'une visibilité sur ses moyens et d'anticiper en réorganisant l'ensemble des services. En réponse aux observations de **Force Ouvrière** sur le fait que les effectifs sont « à l'os » dans toutes les DT, il a indiqué qu'il faudra faire des choix, et réduire

les niveaux de service voir fermer certains axes si cela s'avère nécessaire. Pour la Direction de l'EPA-VNF, la masse salariale doit être répartie de manière à assurer la meilleure efficacité possible, en prenant en compte le trafic.

COMMENTAIRE FORCE OUVRIÈRE : EN CLAIR CETTE POLITIQUE NE DONNE AUCUNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT POUR LES AXES À FAIBLE TRAFIC ET LES CONDAMNE À COURT OU MOYEN TERME.

LES AMBITIONS ET LES OBJECTIFS DU GRENELLE SONT LOIN !

QUE DEVIENT LE SERVICE PUBLIC ?

- SUR LES GRAVES PROBLÈMES POSÉS PAR PPCR SUR LA GESTION DES POSTES C2 ET C3 : La DRHM a confirmé que seules les candidatures d'agents de grade C2 (ancien CEE) pourraient être examinées par les directeurs territoriaux, mais qu'en tout état de cause, les agents C2 (ex AES) ne percevraient en aucun cas la PTETE de niveau Chef d'Équipe. Nous avons dénoncé une nouvelle fois cette position dogmatique et surtout illégale. C'est la tout le problème du PPCR. Le Ministère s'oriente vers un grade C3 ou il n'y aurait que des encadrants (CEEP). Pour les PETPE de l'EPA-VNF, ce n'est pas acceptable. Avec une telle réforme, que deviennent les Chefs d'Équipe fonctionnels et ceux issus du tableau d'avancement ?

Force Ouvrière a demandé à la DRHM d'écrire une note de gestion explicitant sa position sur ce sujet. **Force Ouvrière** rappelle à ce propos le recours déposé début 2017 devant le Conseil d'État contre la note de gestion du Ministère refusant aux nouveaux Chefs d'équipe le régime indemnitaire correspondant à leur grade et espère que cette juridiction rendra rapidement sa décision.

- CONCERNANT UNE NÉGOCIATION ÉVENTUELLE SUR LA PTETE : **Force Ouvrière** rappelle que le déplafonnement constitue un préalable si l'on veut disposer de marges de manœuvre. Pour rappel, il a fallu deux ans pour arracher le déplafonnement rendu nécessaire par la signature du protocole de 2014.

- SUR L'ASTREINTE TÉLÉPHONIQUE : La Directrice de la DRHM a annoncé la mise en place d'un groupe de travail en vue de faire évoluer les modalités de prise en compte des interventions réalisées dans ce cadre. **Force Ouvrière** participera à ce groupe de travail afin de défendre au mieux les intérêts des agents, mais reste lucide quant aux perspectives d'amélioration du dispositif actuel, la Directrice ayant admis que VNF disposait de très peu de marges de manœuvre sur ce sujet.

- SUR LES CONSÉQUENCES DES DIFFICULTÉS DE TRANSPORT SUR LES PERSONNELS : Le DG a bien conscience de ces difficultés, et il adressera sous quelques jours une instruction à ses directeurs territoriaux afin qu'ils fassent preuve de bienveillance dans l'examen de ce type de situation.

**Les DSC Force Ouvrière
de l'EPA-VNF**

